

NOS 8 PROPOSITIONS STRUCTURANTES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 1 Simplifier et numériser les démarches administratives d'accès au financement public**
- 2 Faciliter la reprise des secteurs culturel et touristique**
- 3 Eviter une concurrence déloyale de l'ingénierie publique**

COMMANDE PUBLIQUE

- 4 Faciliter l'accès des TPME à la commande publique**
- 5 Développer une commande publique responsable en intégrant à chaque contrat, des mesures de performance réelle**

TRANSITION NUMÉRIQUE

- 6 Accélérer la transformation numérique de la collectivité**
- 7 Poursuivre le soutien et la participation active de la Région à la transition numérique des TPME**

FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8 Adapter l'offre de formation et d'apprentissage aux besoins réels de l'écosystème local**

1 Simplifier et numériser les démarches administratives d'accès au financement public auprès d'un interlocuteur unique pour les entreprises :

Soutien à la transition numérique, aides à l'embauche et au financement... La Région, par sa compétence d'attribution exclusive sur l'économie a la capacité de soutenir son écosystème et stimuler son développement.

Trop souvent les contraintes administratives et le nombre trop important de critères à remplir freinent les dirigeants de TPME dans leurs démarches de demande de financements, alors même qu'ils sont éligibles. En outre la multiplicité des sources de financement entretient un flou peu propice à l'efficacité de ces aides

Réorienter les différentes démarches d'accès au financement public existantes auprès d'un interlocuteur unique, est une piste prometteuse, elle offrirait un gain de temps et de productivité aux TPME.

- **Créer un interlocuteur unique pour le dépôt des dossiers de financement des TPME, mutualisant l'ensemble des ressources disponibles (aides du plan de relance, subventions Régionales, prêts bancaires, fonds européens, ...). Pour plus de lisibilité et éviter d'ajouter un échelon inutile, cette mesure doit s'accompagner de la suppression des différents guichets existants qui remplissent une fonction similaire. En outre, les procédures pourront être massivement dématérialisées.**

2 Faciliter la reprise des secteurs culturels et touristiques

La crise sanitaire a frappé de plein fouet les secteurs de la culture, de l'évènementiel et du tourisme. Ses difficultés se répercuteront sans doute bien au-delà de l'après-crise. Les collectivités territoriales sont un pilier clé de ces secteurs.

C'est en effet elles qui impulsent les projets, par leurs financements destinés au domaine de la culture et dynamisent le tourisme local. La reprise de l'activité dépendra donc de leurs actions dans la gestion des projets culturels.

- **Encourager, par la commande publique, une relance massive des projets culturels et des appels d'offres.**
- **Utiliser pleinement les possibilités qu'offre la loi, pour simplifier et accélérer les procédures d'achat public**
- **Favoriser la mutualisation des ressources immatérielles et matérielles des institutions culturelles présentes sur leur territoire.**

Par ses actions, la Région peut favoriser un maillage de la culture plus resserré et une reprise plus rapide du secteur.

Pour le tourisme, les professionnels du secteur ont conscience de l'obligation de réinventer leur modèle face aux crises environnementales, climatiques, sociales, sanitaires et économiques que leur secteur subit depuis plus d'un an. Ils pourront relever le défi à condition d'un soutien fort de la collectivité.

- **Soutenir la commande publique en matière de développement touristique, d'attractivité, de valorisation du patrimoine et de la culture et de développement d'infrastructures sportives.**
- **Soutenir les acteurs privés et publics du tourisme, du patrimoine, du sport et des loisirs dans leur intégration des enjeux de développement durable et dans leur volonté d'adaptation face à l'urgence climatique.**

CINOV, organisation représentative de l'ingénierie privée est persuadée qu'une meilleure complémentarité entre les ingénieries publique et privée serait un outil efficace pour renforcer la cohésion de nombreux territoires.

Parallèlement, avec le retrait d'une ingénierie d'État (missions d'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire - Atesat - notamment), de plus en plus de collectivités locales se dotent d'une ingénierie publique ou parapublique. Cette offre est soit complémentaire, soit en concurrence frontale avec celle du privé. Ce développement de l'ingénierie publique semble déroger avec les logiques d'optimisation des ressources publiques qui cherchent à concentrer l'action publique sur les secteurs stratégiques pour lesquels l'activité privée ne peut suffire. Or l'ingénierie privée française bénéficie des formations dispensées dans les meilleures écoles du monde, et d'ingénieurs ayant nourri leurs compétences de réalisations menées dans le monde entier. Elle bénéficie d'un ancrage territorial fort et son maillage dense est créateur de milliers d'emplois.

→ Mettre un terme au développement exponentiel de l'ingénierie publique territoriale, et privilégier une gestion saine des ressources publiques, en ayant recours, lorsque celle-ci est présente sur le territoire, aux services de l'ingénierie indépendante privée.

L'ingénierie de proximité est en effet un levier de croissance pour de nombreux secteurs d'activités économiques ainsi qu'un élément constitutif de l'attractivité économique des territoires et de ses capacités exportatrices. Développer l'ingénierie publique constitue une concurrence, outre son caractère déloyal, parfaitement stérile.

COMMANDE PUBLIQUE

La Région, via le schéma Régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII), a un impact direct, par la commande publique, sur la pérennité et le développement du tissu économique local. Elle a les moyens de mettre en place une politique d'achat public résolument tournée vers les TPME, en particulier celles issues de l'écosystème de la prestation intellectuelle et du conseil (plus de 90% de la branche), qui par leur savoir-faire et leur expertise, de la conception à l'optimisation des chaînes de production, soutiennent cet écosystème industriel et économique.

- Intégrer dans la formulation de la commande publique la nécessité de privilégier le recours TPME.**
- Favoriser un achat public de prestation intellectuelle créateur de valeur plutôt que sur le prisme unique du coût, en réservant à ce critère un poids maximum de 30% de la note globale.**
- Intégrer les TPME de la prestation intellectuelle dans les clusters locaux avec les industriels pour favoriser la mise en place d'une dynamique participative d'un territoire innovant, adaptable et sobre.**

Le recours massif par les collectivités aux marchés de partenariats ou aux marchés globaux de performance, pour des logiques budgétaires ou calendaires, a des conséquences sur la pérennité des PME qui se retrouvent écartées au profit des gros groupes, fragilisant leur développement.

Pour une politique d'achat public responsable, la Région doit lutter contre les offres anormalement basses, privilégier une approche en coût global, établir des critères pour une meilleure appréciation de la qualité technique des offres, et former ses acheteurs publics sur la problématique des TPME.

Développer une commande publique responsable en intégrant à chaque contrat public, des mesures de performance réelle

Comme acheteur public, la commande publique est un des leviers les plus efficaces de la Région pour mettre en œuvre sa politique au service de ses administrés. Or bien souvent, que ce soit dans la construction ou la rénovation, mais aussi l'aménagement urbain ou la santé, Les objectifs de performance fixés par la Région ne sont pas clairement définis.

En fait, il est nécessaire d'intégrer, au stade même de la formulation de la commande publique, des critères, mesurables et quantifiables d'évaluation de la performance réelle de la prestation.

→ Dans chaque commande publique ayant pour objet une prestation de service ou de travaux, des indicateurs de performance réelle mesurables doivent être intégré au projet dès l'étape initiale, et faire l'objet d'une évaluation de performance a posteriori.

Ainsi dans le cas de la rénovation énergétique des bâtiments, une rénovation réussie doit avoir pour résultat une amélioration visible ou perceptible du patrimoine : diminution des charges, amélioration de la qualité de vie, réduction de l'impact environnemental, dont les critères d'évaluation sont établis à l'avance, et font l'objet d'un contrôle de performance à la fin du processus.

TRANSITION NUMÉRIQUE

Accélérer la transformation numérique de la collectivité

La transformation numérique de notre pays ne peut se concevoir uniquement à l'aune des entreprises sans évoquer les administrations. Même si des progrès ont été faits, CINOV estime qu'il est nécessaire de poursuivre et surtout d'amplifier ce mouvement, notamment au niveau des territoires qui peuvent se sentir délaissés dans cette transition.

C'est aussi une opportunité pour renouer le lien social, de par les principes d'ouverture, de collaboration et de coopération inhérents au numérique avec des interactions accrues avec les usagers, les entreprises et autres organisations ou encore un dialogue renforcé entre les acteurs.

Plusieurs freins, d'ordre techniques, culturels et financiers empêchent cette digitalisation. Néanmoins il apparaît que trop peu d'élus et fonctionnaires sont formés aux enjeux du numérique et aux technologies nouvelles. La formation apparaît comme un levier indispensable.

→ Intégrer le numérique dans les concours et le parcours obligatoire de formation, initiales et continues, pour l'ensemble des fonctionnaires, et créer des modules de sensibilisation et de formation adaptés à destination des élus et fonctionnaires locaux serait une réponse efficace.

Enfin, le frein le plus important reste le financement de cette transformation.

→ Affecter les dépenses numériques en section d'investissement en lieu et place de la section fonctionnement permettrait d'en augmenter les financements.

La Région pourra alors avoir un cadre moins contraignant et financer leurs dépenses numériques par de l'emprunt, tout en formant continuellement son personnel à ces enjeux.

Si aujourd'hui la grande majorité des grandes entreprises françaises, des ETI et des grosses PME ont réalisé ou amorcé leur transition au numérique, il n'en est pas de même pour les TPME, les artisans et indépendants qui accusent un retard inquiétant. Il existe pourtant des marges de manœuvre qui peuvent faire progresser la France. Il y a urgence à mettre en œuvre la transformation numérique dans tous les territoires français si on veut permettre à tous nos acteurs d'absorber les chocs économiques et de se développer.

CINOV se félicite toutefois des initiatives de nombreuses Régions qui ont mis en place des financements spécifiques pour que les TPME se dotent d'outils numériques ou se fassent accompagner dans leurs démarches de digitalisation. Cet effort doit perdurer et une réflexion doit être menée pour que ces aides soient davantage utilisées, visibles et accessibles.

Dans ce domaine, CINOV agit et s'est investi fortement dans la politique publique « France Num » lancée par le Gouvernement. CINOV Numérique a notamment lancé un « Tour de France de la Transformation Numérique » (TFTN) afin de toucher les artisans, commerçants, TPME et petite PME, de promouvoir ainsi une France de proximité, créative et entrepreneuriale. Il a également constitué un groupement lauréat de l'appel à projet du gouvernement « Accompagnements des TPE/PME à la transformation numérique », avec pour objectif de toucher 3000 TPME d'ici fin 2022. Ces actions peuvent être soutenues par les Régions, partenaires naturels du fait de leurs compétences propres à destinations des écosystèmes locaux et des TPME.

→ Créer, à l'initiative de la Région, des ateliers territoriaux de la transition écologique et numérique.

Lieux de référence, de collaboration, de production et de formation de tous les acteurs, experts, indépendants ou entreprises sur un territoire bien identifié, ces ateliers accueilleront TPME recherchant conseils et ressources afin d'engager leur transformation.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La Région, via la stratégie Régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI), possède une compétence exclusive sur l'enseignement supérieur, mais aussi sur les politiques d'apprentissage.

Or, Nombre de TPME de la prestation de service intellectuel ont des difficultés à recruter du personnel qualifié. Leurs métiers, essentiels, sont trop peu connus, et l'offre de formation n'est pas dirigée vers ces besoins.

→ Tenir compte des besoins de l'écosystème local dans l'élaboration du SRESRI.

Une collaboration active entre les services Régionaux, les universités et acteurs de l'enseignement supérieur local, avec les représentants de l'écosystème local doit être approfondie, afin de faire gagner en visibilité tout un panel de métiers aujourd'hui méconnus, et mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi dans ces écosystèmes.